

ÉCOLE DE LA PETITE GARE - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
DU 2 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 00

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Girard, présidente du conseil d'établissement de l'année scolaire 2020-2021 de l'école de la Petite-Gare, souhaite la bienvenue aux parents et les remercie de leur intérêt.

Mme Girard souligne la présence de Mme Sophie Tougas, directrice de l'école et de Mme Julie Marceau, directrice adjointe.

Elle explique la tenue de l'assemblée générale, soit de procéder à l'élection des membres du C.É. ce soir.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Girard, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2020-2021, fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M Éric Bonin d'adopter l'ordre du jour.

Adopté

3. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Patricia, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2019-2020, que Mme Julie Marceau, directrice adjointe, soit la secrétaire pour la prise de notes.

Adopté

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 août 2020

Mme Patricia fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale des

5. FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Girard explique que le but de l'assemblée générale des parents est d'élire les membres du conseil d'établissement qui siégeront pour une période de deux ans. Elle rappelle aussi le mandat du C.É., ses pouvoirs, ses rôles et ses responsabilités établis par la Loi sur l'instruction publique. Mme Girard mentionne qu'il doit y avoir au moins six séances par année.

Mme Girard mentionne les principaux sujets traités par le conseil d'établissement : activités et sorties éducatives, rapport annuel, bilan et poursuite du plan de réussite, club de course, chorale et art dramatique en anglais, principes d'encadrement des coûts relatifs au matériel didactique et aux fournitures scolaires, choix des manuels scolaires.

Il y a trois postes de deux ans et deux postes de substitut à combler pour l'année scolaire 2021-2022.

6. ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1 Procédures d'élection

Mme Girard explique la procédure d'élection. Les personnes sont proposées par les parents de l'assemblée ou se proposent elles-mêmes. Chaque personne se présente et donne les raisons qui la motivent à occuper un poste au sein du C.É. selon le nouvel article 51.1 de la LIP. Aussi, nous avons l'obligation de faire la nomination de deux parents substitués aux membres du conseil d'établissement.

Mme Girard, présidente du C.É. de l'année 2020-2021, explique que l'on doit procéder à l'élection de 3 membres parents pour un mandat de deux ans débutant en 2021-2022 et à l'élection de 2 membres parents pour un mandat de substitut en 2021-2022.

6.2 Mise en candidature

Les parents sont invités à proposer leur candidature pour les postes au

C.É. Voici les candidats et candidates qui se proposent ou qui ont été proposés :

Mme Izaura Brito se propose comme membre substitut.
Mme Aurélie Stil se propose comme membre substitut.
Mme Jeffica Hannesto se propose comme membre substitut.

M Medoune Seck se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

Mme Corina Maria Zosim se propose comme membre parent pour un mandat de deux ans.

Mme Sandra Santa Ruiz se propose comme membre parent pour un mandat de deux ans.

6.3 Vote

Les membres de l'assemblée procéderont aux votes.

Voici les membres élus au Conseil d'établissement :

M Medoune Seck est élu membre parent pour un mandat de deux ans.

Mme Corina Maria Zosim est élue membre parent pour un mandat de deux ans.

Mme Sandra Santa Ruiz est élue membre parent pour un mandat de deux ans.

Mme Aurélie Stil est élue membre parent pour un mandat de substitut (mandat d'un an).

Mme Izaura Brito est élue membre parent pour un mandat de substitut (mandat d'un an).

7. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT

Mme Girard explique aux parents présents le rôle du comité de parents et de son représentant qui doit être choisi par les parents présents lors de cette assemblée générale. Elle explique aussi la constitution du conseil d'administration et la procédure d'élection dans le temps.

Madame Corina Maria Zosim propose Mme Girard et elle est élue par acclamation comme représentante au comité de parents. MM. Éric Bonin et Francisco Oliveira Machado se proposent comme représentants substituts et ils sont élus par acclamation.

8. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

8.1 Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (O.P.P.)

Mme Girard explique les buts de l'organisme de participation des parents. Elle mentionne que nous avons davantage fonctionné en demandant des parents bénévoles tout au long de l'année afin de faire participer le plus grand nombre de parents aux activités. Quand on fait appel aux parents, nous recevons le soutien nécessaire.

Adopté

8.2 Désignation des membres de l'O.P.P. pour l'année scolaire 2021-2022 (s'il y a lieu)

Mme Girard demande à l'assemblée si elle souhaite qu'il y ait un organisme de participation des parents pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé par Mme Girard qu'il n'y ait pas d'O.P.P. pour l'année scolaire 2021-2022.

9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)

La première rencontre du conseil d'établissement sera le mardi 21 septembre à 19 h sur TEAMS. En général, les rencontres sont le mardi à 19 h. Le calendrier sera voté lors de la première rencontre du conseil d'établissement.

À 19 h 43, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Corina Maria Zosim

QUE l'assemblée générale des parents du 2 septembre 2021 soit levée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Madame la présidente déclare la séance levée.

Patricia Girard
Présidente du C.É.

Sophie Tougas
Directrice d'école